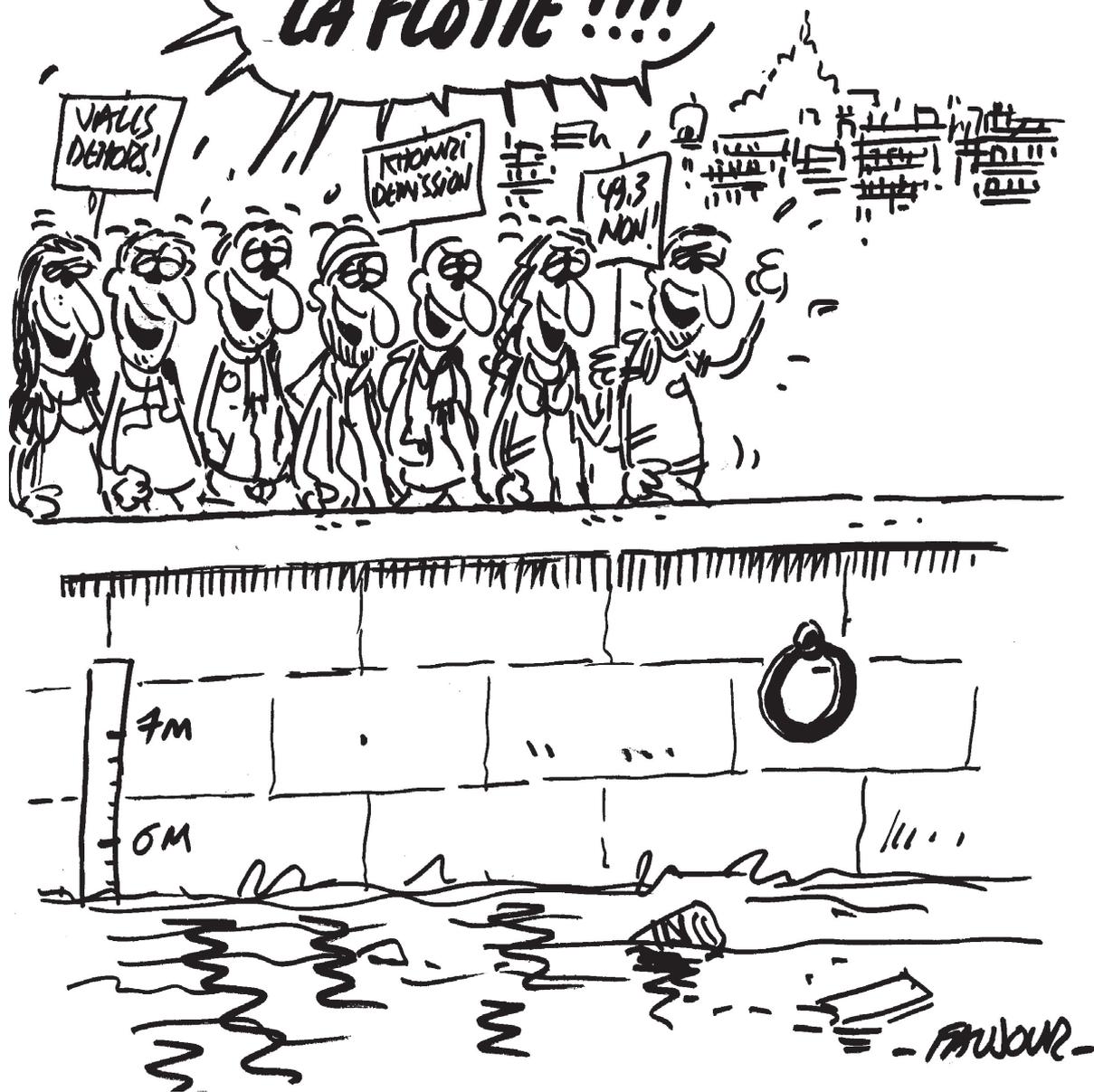


Différent

le journal des *adh* érents de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

LE SLOGAN DU PRINTEMPS 2016

**SUR LES PAVÉS
LA FLOTTE!!!!**



numéro 55 - Juillet-Août- Septembre 2016 -

Solitaires
Sud
santé
sociaux



Ont collaboré à ce numéro:
Marie Hélène Durieux, Nelly Derabours, Commission femme, Corinne Loraine, Commission femmes Solidaires, Nicolas Guez, Jean Carré, Yves Morice, Mathieu Bellahsen, Philippe Bernard, Loïc Faujour, Alain Acquart, Jean Vignes.

santé et social - pages 4, 5, 13
Un cadre de convergence des luttes
Mobilisation des travailleurs sociaux contre la casse des métiers.

société - pages 6, 7, 14
Contre la loi El Khomri, convergence de luttes enfin!
Elections TPE, un enjeu majeur pour Solidaires
Ouest-France partout, journalisme nulle part!

dossier - pages 8, 9, 10, 11,
GHT : paiement social cash!
La carpe et le territoire

juridique - page 15
ASHQ et médicaments en EHPAD, la justice statue

femmes - page 12, 13
Femmes et enfants en danger! (*nouvelle procédure de divorce*)

culture & plaisir - page 16
La saison des femmes



LES GHT
VONT DÉTRUIRE
LE MAILLAGE TERRITORIAL
L'OFFRE DE SOINS
LES EMPLOIS
LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS
LES CONDITIONS DE TRAVAIL
LA SANTÉ PUBLIQUE

Solidaires

Édité par la Fédération nationale SUD Santé Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris
Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : André Giral Alain Acquart

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 55 imprimé en **19260** exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

édito

Un printemps des luttes fleurit dans un climat pourri.

Malgré les craintes que nous pouvions avoir, le mouvement initié en résistance à l'offensive gouvernementale contre les droits du travail s'est amplifié et diversifié durant le printemps.

Malgré un traitement de l'information souvent très partial de la part des médias (page 14), cette lutte perdure et s'étoffe (page 6), l'Union Syndicale Solidaires est porteuse des convergences entre le mouvement social et les stratégies confédérales.

SUD Santé Sociaux n'est pas en reste en introduisant dans le cadre revendicatif, les luttes des travailleuses et travailleurs sociaux contre la casse de leurs métiers (page 13) et en posant pour leur secteur d'activité un cadre de convergence face aux attaques multiples (page 4 et 5). De même que le conflit montant contre la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (dossier) avec une première mobilisation réussie le 31 mai alors qu'au niveau national seule la Fédération SUD Santé Sociaux y ait appelé avec l'Union Syndicale de la Psychiatrie. Cette réussite est due, en particulier, au travail effectué par les intersyndicales locales et les collectifs qui s'y sont associés.

Cela n'empêche pas le travail de fond contre les dérives de la société patriarcale (page 12 et culture), pour la défense des droits et du cadre du travail (page 15) au regard des glissements de tâches indûment imposés.

Nul ne peut dire aujourd'hui l'issue du conflit en cours, au moment où ce journal sera publié vous en saurez certainement plus. Mais dans tous les cas de figure, la dynamique créée entre le mouvement social et le mouvement syndical servira de jalon. C'est une dynamique qui comptera dans les conflits sociaux futurs et dont nous aurons à tirer des enseignements profitables.

La dérive idéologique qui a abouti au contresens symbolisé, par un parti socialiste qui applique une politique résolument libérale de façon autoritaire et répressive, a fini par engendrer une révolte qui déborde le seul cadre des organisations syndicales et doit déboucher sur des actions originales, innovantes et imaginatives (blocages, opérations impromptues et médiatiques...).

C'est un espoir pour l'avenir des luttes, sachons le faire vivre et prospérer.

Un cadre de convergences et de luttes

Etats
Généraux
Alternatifs
Travail
Social

Le travail social est entré dans une période charnière de son histoire. A l'instar de nombreux autres secteurs de la société, l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux sont confrontés à un processus de transformation radicale visant à remodeler l'action sociale dans son ensemble.

La fusion Fegapei-Syneas (NEXEM) et l'émergence des entrepreneurs du social organisés dans des clubs tel que le Mouves ou Convergences redessinent les contours du patronat de notre branche. Le passage du «*paternalisme*» au «*social business*» est en marche. Les trusts du social se dessinent et se devinent...

L'accélération de la colonisation de notre champ par le capital met en péril nos formations initiales, nos spécificités professionnelles, nos conventions collectives, nos structures, nos projets associatifs, notre éthique et nos emplois.

Face à cette offensive libérale, il convient d'analyser les mouvements à l'œuvre pour adapter notre riposte et engager une mobilisation collective durable, unitaire et critique. La création des Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS), il y a presque un an, répond à ce défi : ***résister et créer ou mourir à feu intense...***

Un mouvement de fond et de convergences des secteurs sociaux

Les prémices de la dynamique remontent aux mobilisations des étudiant-es et des formateurs/trices en travail social en 2014. Engagés dans une lutte en faveur de la gratification des stages, leur combat s'est élargi à la défense des métiers contre les projets de réingénierie portés par la Commission Professionnelle Consultative (CPC) dans le cadre des pseudos consultations des états généraux du travail social.

Face à cette mascarade de démocratie, les professionnel-les du travail social tirent la sonnette d'alarme et dénoncent l'adoption par la CPC d'un rapport sur l'architecture des diplômes ***malgré l'opposition quasi unanime des syndicats !*** Dès lors, les réseaux entre acteurs, actrices du travail social se retissent et se consolident.

Pour rassurer le secteur, le gouvernement dépêche la députée Bourguignon en rapport commandé, mais personne n'est dupe. C'est l'occasion de formaliser le front de résistance avec la naissance des EGATS. Sous l'impulsion de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la FAFP, de l'UNEF et du collectif Avenir Educus, une première journée de réflexion et d'étude est organisée le 16 octobre 2015 à Paris. L'initiative est un succès, près de 250 professionnel-les du travail social répondent.

Les analyses partagées sont lourdes. Entre la maltraitance institutionnelle, le désengagement financier des collectivités territoriales, la casse des formations, la mise en place de management par les chiffres, le constat est sans appel, le secteur social dans sa globalité va mal !

Pour autant, la résignation n'est pas à l'ordre du jour, au contraire, l'atmosphère est combative ! La dynamique fonctionne notamment par la diversité des participant-es venu-es des quatre coins du territoire. L'espace créé décloisonne les acteurs/actrices du travail social au-delà de leurs statuts, conventions collectives, diplômes, syndicats, collectifs de lutte, champs d'intervention... La convergence des secteurs sociaux et médico-sociaux est engagée.

Décliner l'initiative et essaimer sur les territoires

Après la réussite de cette première journée, l'idée de développer ce cadre unitaire fédérant syndiqué-es et non syndiqué-es issu-es de l'ensemble des secteurs sociaux publics ou privés est mise en musique.

Des débats, des Assemblées Générales, des journées de formations sont organisées à Lille, Orléans, Rennes, Bobigny, Marseille, Nantes, Tours...

Au cours des échanges, la volonté de converger et d'agir ensemble contre la casse du travail social est systématiquement mise en avant. La configuration des initiatives est multiple et l'enjeu porte sur la fédération des différentes équipes militantes au-delà de leur appartenance syndicale, de collectif ou de statuts.

La création d'une véritable dynamique locale est primordiale pour inscrire le mouvement dans la durée au plus près du terrain. En Seine-Saint-Denis, une déclinaison des EGATS s'est construite sur le département dans la foulée du 15

octobre. Au fur et à mesure des réunions de préparation, le cadre unitaire s'est élargi autour d'une douzaine d'organisations syndicales et collectifs de lutte.

Une lettre ouverte contre la généralisation des appels à projets comme modalité de financement par le Conseil Départemental est diffusée et permettra le maintien de conventions pluriannuelles pour certaines associations mobilisées. Le 28 janvier, 150 travailleur-euses sociaux-ales de l'hébergement, de l'insertion, de la prévention spécialisée, du médico-social, de Pôle Emploi, de la psychiatrie, des services sociaux municipaux ou départementaux, de la PJJ ou de l'Education Nationale ont pris part à une première AG.

Pour approfondir les débats, les EGATS 93 récidivent en organisant le 5 avril dernier une journée entière de formation intersyndicale. L'affluence est au RDV, 140 personnes ont pris part aux travaux et entendent créer un véritable espace de mobilisation commun.

Du Festival du travail social à la mobilisation dans la rue !

Le 14 mai dernier s'est tenu le premier festival du travail social à Bobigny. Une programmation ambitieuse proposant en simultané jusqu'à trois initiatives, a attiré près de 600 personnes.

Au menu : des débats, des projections vidéo, du théâtre, des concerts, des expos, de bonnes victuailles et de nombreux stands ont égayé le temps d'une journée le bunker de la bourse du travail départementale du 93.

Pour une première édition, le festival est une véritable réussite qui appelle à renouveler l'expérience et à lui donner une envergure encore plus importante ! Au cours

des échanges, la volonté d'en découdre tous ensemble et de créer des passerelles entre les secteurs sociaux, mais également entre collectifs de luttes et organisations syndicales s'est exprimée à de nombreuses reprises.

Dès lors, la question de la lutte et de ses modalités se pose ?

Quel rôle peuvent jouer les EGATS pour favoriser la convergence des luttes dans le social ? Comment pouvons-nous sortir des schémas de mobilisations défensives et catégorielles ? Comment créer un cycle de mobilisation où tous les secteurs se sentent concernés et se fédèrent en même temps ? Ces questions ne sont pas anodines. Si nous souhaitons faire face au changement de paradigme à l'œuvre dans le social, le décloisonnement des luttes semble incontournable.

Le 23 mai dernier, les EGATS et l'ensemble de leurs composantes ont appelé à manifester contre la réorganisation des diplômés devant les locaux où se réunissait la Commission Paritaire Consultative. (cf article page 13)

Il est indispensable d'amplifier et d'élargir la mobilisation pour pouvoir peser. En cela, l'intégration de revendications parlant à l'ensemble du secteur s'impose comme une évidence. A nous de construire une journée d'action pour la défense de la CC66, contre le désengagement financier des collectivités territoriales, les appels à projet, les fonds spéculatifs à impact social, le démantèlement des formations et des diplômés ou la mise en place de management autoritaire...

La CPC du 21 juin sera l'occasion de construire un nouveau schéma de lutte basé sur la convergence et le refus du social business !

Présentation de la Commission Action Travail Social – Nuit Debout Paris

La commission Action Travail Social réunit depuis quelques semaines des dizaines d'étudiant-es et de salarié-es des secteurs sociaux, place de la République à Paris, pour mettre en commun leurs problématiques, leurs idées, leurs envies et leurs compétences.

Elle a pour objectif de créer du lien entre les différent-es acteurs/actrices du travail social afin de faire converger les luttes en présence et d'organiser des actions communes. La commission s'allie évidemment aux mobilisations contre la « loi El-Khomri » et estime que c'est en participant aux manifestations et aux appels à la grève que, tous ensemble, nous pourrions faire changer les choses. La commission fonctionne sans chef. L'engagement dans la Commission est donc libre et ouvert à toutes celles et ceux qui veulent contribuer à la dynamique.

Cette Commission entend également poursuivre et fédérer les luttes plus spécifiques qui ont lieu dans le social depuis un moment : dans les secteurs publics et privés, concernant les formations et la condition étudiante ou encore les Contrats à Impacts Sociaux.

En somme, la Commission défend les valeurs de solidarité et d'autonomie de toutes et tous, qui fondent un travail social réellement émancipateur.

Toutes les infos sur le Facebook : <https://www.facebook.com/Commission-Action-Travail-Social-Nuit-Debout-Paris>

Nicolas Guez

Contre la loi El Khomri, convergence de luttes enfin!

Au moment d'écrire cette page, voilà plus de 2 mois que la mobilisation contre la loi El-Khomri bat son plein. Fin mai, la lutte prend une ampleur supplémentaire, avec l'entrée en lice des routier-ères, des cheminot-tes, et des ouvrier-ères des raffineries. Les blocages votés par une écrasante majorité des salarié-es sont un acte éclatant de démocratie sociale, ils font écho aux sondages qui, enquête après enquête, témoignent de l'opposition massive des citoyen-nes à la Loi El-Khomri et, au-delà, au monde qu'elle cherche à créer et aux intérêts oligarchiques qu'elle représente.

Au départ, n'oublions pas que c'est une pétition citoyenne qui a cristallisé la contestation et donné une première image de notre force potentielle. L'intersyndicale nationale, de son côté, n'avait su faire mieux qu'une molle contestation consensuelle, sur la base des positions de la CFDT et l'on se dirigeait peu ou prou vers une victoire du gouvernement sans coup férir. La mobilisation nationale des étudiant-es a posé les bases d'un mouvement d'ampleur, efficace et radical, qui a donné d'emblée à l'évènement un parfum de lutte anti-CPE plutôt réjouissant. Le 9 mars, fait rare, c'est bien à l'appel du mouvement étudiant que nous, militant-es syndicaux-ales, sommes descendu-es dans les rues.



Par la suite, le mouvement a toutefois pris des formes variées, à Paris ou en Province, en fonction des réalités locales du mouvement social.

A Paris, la proximité des directions des *Grandes Confédérations Syndicales* tendrait à verrouiller la contestation sur la classique démonstration de force par la manifestation massive, rythmée uniquement par le calendrier de l'intersyndicale. La présence en masse des cortèges dits «*autonomes*» a largement contesté, sinon la légitimité des syndicats «*représentatifs*» à mener le mouvement, du moins leur hégémonie absolue sur le mouvement social. Une grande méfiance envers les syndicats s'exprime d'ailleurs dans les cortèges, les services d'ordre devenant très vite suspects. Les mouvements citoyens tels #NuitsDebout paraissent cependant exister «*à côté*» des manifestations, même si nombreuses sont les militant-es à lutter selon les deux modalités et que le débat de la convergence avec le mouvement ouvrier est toujours vivant.

En province, les choses sont moins tranchées.

Si les Unions Départementales de la CGT et de FO ont depuis le début tenté de contrôler le mouvement, les mouvements d'étudiant-es, de chômeur-euses et de précaires ont par endroits montré une telle vitalité qu'ils ont forcé l'intersyndicale «*représentative*» à s'adapter. Le rôle des Solidaires locaux a été à ce titre exemplaire. En nous mettant à la disposition du mouvement social dans sa globalité, sans entrer dans des querelles de légitimité, nous avons joué le rôle d'aiguillon envers la CGT et FO, les contraignant à rester en mouvement et à maintenir des cortèges et des actions unitaires. A Rennes, s'est créée une convergence des luttes qu'on retrouve dans des villes comme Nantes, Caen.... L'intersyndicale élargie y intègre l'AG étudiante, l'AG interpro, les collectifs de précaire... et les actions y sont décidées en commun. Par ailleurs, lorsque les autonomes décident une action de blocage économique, Solidaires 35 les accompagne systématiquement. Lorsque nous occupons un lieu symbolique de la vie ouvrière rennaise, la Maison du Peuple (Salle de la Cité), c'est Solidaires 35 qui négocie avec la mairie et la Préfecture une convention de mise à disposition de la salle. Mais lorsque le RAID finit par évacuer les lieux, c'est à Solidaires 35 que la mairie prétend faire payer les dégâts... Lorsque 20 militant-es autonomes neutralisent provisoirement des bornes de métro (un «*sabotage*» selon la Préfecture), c'est Solidaires 35 qui est entendu par la police, dans nos locaux, car nous hébergeons le comité de Défense Collective pour

qu'ils tiennent leurs réunions et leurs permanences. Toujours, nous soutenons publiquement les actions de blocage et dénonçons les manipulations politiques et médiatiques qui visent à décrédibiliser le mouvement.

A la brutalité politique font écho les brutalités policières.

A court d'arguments et de légitimité, l'Etat a choisi d'organiser l'escalade des violences en réprimant le mouvement social.

L'objectif : faire dérailler les mobilisations pour pouvoir dérouler la litanie méchants-casseurs/gentils-flics et pouvoir prendre une posture sécuritaire que le gouvernement PS imagine lui convenir depuis les attentats de 2015 et la mise en place liberticide et inefficace de l'Etat d'Urgence Permanent !

Aujourd'hui les assignations à résidence, les interdictions arbitraires de manifester, les contrôles d'identité au commissariat, les arrestations préventives... font partie des moyens utilisés pour effrayer les militant-es.

Les médias, propriétés de quelques grands groupes capitalistes, aboient en meute, demandent aux syndicats de condamner les soi-disant «casseurs»... Objectif : terroriser la population pour la dissuader d'aller manifester.

Mais pour la première fois depuis 2010, une victoire majeure est à la portée du mouvement social.

Surtout, durant ces mois intenses, des liens sont créés entre nos syndicats Solidaires et tous les mouvements qui veulent véritablement contribuer à une transformation sociale.

Quoi qu'il advienne, il nous appartient de continuer à les faire vivre.

Yves Morice

Elections dans les Très Petites Entreprises (TPE): un enjeu majeur pour l'Union Syndicale Solidaires.

Par correspondance ou sur internet au choix, du 28 novembre au 12 décembre 2016, chaque salarié-e d'une TPE est appelé-e à choisir une Organisation Syndicale pour le-la représenter et le-la défendre dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI). Solidaires déplore que ces commissions régionales n'aient pas véritablement de droit et que ses membres ne pourront intervenir directement dans l'entreprise.

C'est la seconde fois qu'auront lieu ces élections TPE. Elles viennent clore un cycle de 4 ans instauré pour l'évaluation de la représentativité électorale des OS au niveau des branches et au niveau interprofessionnel.

En 2012, sur les 4,7 millions de salarié-es du secteur, 10,4% se sont exprimé-es, soit une participation extrêmement faible, là, est un des enjeux de cette élection, faire voter, pour Solidaires si possible! En 2012, Solidaires a obtenu 4,75%, la CGT 29,54%, FO 15,25% et la CFTD 19.26%.

L'Union Syndicale Solidaires compte environ 100 000 adhérent-es et si chacun-e persuade un-e salarié-e de voter pour notre organisation...Ce sont 100 000 voix à gagner !

La Fédération SUD Santé Sociaux compte des adhérent-es sur ces listes, une dizaine pour 9 listes régionales, pour les autres régions les électeurs et électrices devront voter sur sigle. Solidaires a déposé les listes et les professions de foi le 20 mai à la Direction Générale du Travail, une rencontre avec des professionnel-les de l'image est prévue pour l'animation de la campagne (vidéo et photo) et un site internet dédié va être créé, le processus électoral est lancé.

Les conditions de travail difficiles que connaissent la plupart des salarié-es des TPE, la précarité dans ce secteur et une quasi absence de droits, exigent de notre forme de syndicalisme une mobilisation à la hauteur pour pousser au respect des salarié-es et les conduire vers plus de droits, qu'ils soient acquis ou à conquérir. Dans les TPE l'ambiance et les rapports humains sont bien différents de ce que l'on connaît dans les grandes et moyennes entreprises. Et nonobstant les enjeux affectifs possibles, les postures patronales souvent autoritaires et hors code du travail, Solidaires exige les mêmes droits pour tous les salarié-es, à fortiori pour les plus fragiles.

Dans cette campagne Solidaires, un salaire minimum à 1700€, le travail du dimanche qui doit rester exceptionnel être mieux compensé et rémunéré, un 13ème mois généralisé, un vrai statut du/de la salarié-e, etc...

La thématique de la campagne pour Solidaires tient dans le slogan que l'Union s'est donné : «*Faire respecter nos droits ! En gagner d'autres !*». La campagne Solidaires pour les TPE se décline par région à travers les Solidaires locaux.

Adhérents et adhérent-es SUD Santé Sociaux nous avons, au sein du syndicat départemental, un rôle actif à jouer dans cette campagne dont les résultats compteront aussi pour la désignation de nos futurs conseillers prud'homaux.

Alain Acquart

GHT: la facture sociale se paiera cash

Concentrer pour mieux imposer

Concentrer les structures

La loi de modernisation de notre système de santé impose à tous les hôpitaux publics, au 1er juillet 2016, l'intégration à un Groupe Hospitalier de Territoire (GHT), qui constitue une pré-fusion de plusieurs établissements publics. Si cette politique de regroupements s'inscrit dans la droite ligne du plan Hôpital 2007 et de la loi HPST, elle constitue une accélération considérable du démantèlement des établissements publics.

A terme, en effet, ne subsisteront plus que 150 GHT sur les plus de 2200 établissements de santé et médico-sociaux publics existant aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. *Il ne s'agit plus de « coopérer » entre établissements mais bel et bien de mettre en commun, de transférer des fonctions et des activités et d'en centraliser la gestion sur un établissement support.*

Concentrer les pouvoirs

L'établissement dit « support » sera en fait le maître des restructurations à venir du GHT. Son patron sera sous la tutelle directe de la Direction de l'Agence Régionale de Santé elle-même sous tutelle directe du Conseil des Ministres.

C'est l'Agence Régionale de Santé qui décide de la composition des GHT en lien avec le Plan Régional de Santé, tout comme de la désignation de l'établissement support et de son super directeur.

Il s'agit d'un raccourcissement de la chaîne de commandement politique. *L'organisation des soins au public en fonction de ses besoins échappera totalement au contrôle politique des populations locales pour n'être plus qu'une offre de soins pilotée de manière centrale par le pouvoir au gré des politiques d'austérité décidées par le gouvernement.*

Concentrer les activités.

Depuis des années les sirènes politiques charment les directions économiques en leur serinant l'air d'une chanson toxique : « recentrage sur le coeur de métier ».

Ce seront, à titre obligatoire et en tout premier lieu, les fonctions dites « support », qui en feront les frais, les Systèmes d'Information Hospitalier, les Départements de l'Information Médicale, les Achats et la formation initiale et continue des personnels...

Après la mise en pôle de la loi Bachelot, ce sont maintenant des pôles d'activité clinique ou médico-technique inter-établissements qui s'annoncent, à l'intérieur desquels le fonctionnement et l'affectation des personnels médicaux et non-médicaux devront être gérés en fonction des nécessités et des lieux de réalisation.

Le directeur de l'établissement support disposera d'un pouvoir direct sur les agents participant aux activités mutualisées et transférées. *L'expérience de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) de psychiatrie parisienne, jeune ancêtre des GHT, nous a montré à quelle vitesse les fonctions administratives, techniques et logistiques peuvent être regroupées et relocalisées et les personnels contraints, parfois quasiment du jour au lendemain, à une mobilité forcée.*

Concentrer et privatiser.

Par association de structures privées.

Si la constitution d'un GHT est obligatoire pour tous les établissements de santé publics, sauf dérogation liée à la spécificité de l'offre de soins sur le territoire, les établissements ou services médico-sociaux publics peuvent en faire partie et les établissements privés peuvent y être associés.

Par création de structures « coopératives » privées.



Pour parachever ce dispositif de destruction massive, les Groupements de Coopération Sanitaire (GCS), et autres structures inter-hospitalières permettront l'entrée du secteur privé lucratif dans ces groupements. Blanchisseries, cuisines, stérilisation, laboratoires, pharmacies, espaces verts, services techniques et transports... y passeront à leur tour, si ce n'est déjà fait ou en cours. *Ces structures, dotées de la «personnalité morale» permettront d'externaliser (lire privatiser) ces autres fonctions «supports» et dans tous les cas d'embaucher des personnels sous contrats de droit privé..*

Concentrer pour mieux dégraisser.

Modification des pratiques de soins, mise à plat des organisations de travail et des volets sociaux. Les outils pour mettre en œuvre les 16 000 suppressions de lits et les 22 000 suppressions de postes sont en place. Les Groupements Hospitaliers de Territoire prévoient de générer des économies sur les fonctions transverses, soit 400 millions d'économies sur trois ans, dont plus de la moitié sur les activités logistiques, techniques, administratives, 50 millions en diminuant le recours à l'intérim médical et 38 millions avec une réduction de gardes et astreintes.

Avec la gestion centralisée des personnels issus de différents établissements regroupés il faudra bien que les organisations du travail soient harmonisées. *Et comme les objectifs sont de diminuer les coûts, les équipes auront à se battre becs et ongles*

pour que leurs volets sociaux soient préservés et que l'harmonisation se fasse par le haut, sur le « mieux disant social ». D'autant plus que tout cela s'inscrit dans un cadre de remise en cause des 35h, à travers la loi El-Khomri et le rapport Laurent notamment.

Concentrer les méfaits de la rationalisation des choix budgétaires.

Au delà des méfaits sur les conditions de travail et de vie des personnels, il y en aura de majeurs en termes de qualité des soins à la population.

Sous couvert de suppression de «spécialités en miroir» à savoir le regroupement des spécialités médicales et chirurgicales, sur un seul établissement, des bassins entiers de population verront s'éloigner les lieux où sont dispensés les soins liés à ces spécialités. Les seuls recours de proximité resteront les cliniques privées lucratives de spécialité qui se retrouveront en monopole local.

L'autre effet de ces concentrations fera que les personnes souffrant de pathologies dépendantes de plusieurs spécialités médicales devront être transférées d'un site à l'autre au détriment de leur confort, leur santé et de leur pronostic vital à terme.

Enfin, il est facile d'imaginer grâce aux exemples déjà vécus que la suppression d'une activité médicale sur un établissement par effet domino rendra problématique, voire dangereuse l'exercice des autres activités, que la fréquentation de ces établissements diminuera du fait du risque engendré et qu'à terme ils fermeront du fait de leur «non rentabilité». L'association des directeurs d'hôpitaux locaux ne s'y est pas trompée en dénonçant de son côté la mise en place autoritaire de ces GHT.

La psychiatrie face au risque de la concentration.

Pour la psychiatrie cette (dés)organisation balaie la politique de secteur, organisation spécifique du dispositif. Le secteur de psychiatrie est à l'antithèse de la concentration. C'est une organisation en réseau, c'est un maillage essentiellement non hospitalier où plus de 80% des soins sont pratiqués en ambulatoire. Son introduction forcée dans la logique des GHT est totalement aberrante, sauf à chercher sa disparition.

L'organisation de la politique de secteur en psychiatrie qui a fait ses preuves sur la deuxième partie du siècle dernier et aurait dû évoluer vers son affranchissement à l'égard du mode hospitalo-centré, est donc condamnée par cette réforme.

Doublement condamnée puisque les gestionnaires des entités MCO (Médecine-Chirurgie-Obstétrique) y voient un gisement d'emploi et de ressources dans lequel puiser. La révolte monte sur ce secteur spécifique, et ce ne sont pas les dérogations au dispositif qui répondront à la problématique posée.

Seule un dispositif distinct avec une autonomie politique et financière serait à même de redonner son dynamisme à la politique de secteur.

Nelly Derabours Jean Vignes

La carpe et le territoire

Sur le terrain, le Ministère de la Santé par le biais des Agences Régionales de Santé (ARS) pousse à la création des Groupements Hospitalier de **Territoire** qui sont la préfiguration de la « fusion hospitalière », entraînant avec elle la fermeture prochaine de services, de structures de proximité et d'hôpitaux, au nom de « la rationalisation de l'offre de soins » et plus largement de *la gouvernance par la dette*.

Examinons plus précisément cette question de territoire.

La recomposition de ce concept est centrale dans la loi de « *modernisation* » de notre système de santé.

Opérer un nouveau découpage territorial permet de transformer le rapport des structures existantes avec leurs milieux de vie, de défaire leurs articulations propres pour en créer de nouvelles, plus conformes aux logiques poursuivies.

Ici, la redéfinition du territoire est l'instrument pour que les pratiques de soin se réajustent sur une échelle plus vaste, *pour qu'elles soient prescrites par le dispositif lui-même*.

Là réside la nouveauté, le cadre de la loi a pour objet une contrainte engendrant des *pratiques conformes à la norme en vigueur* sur l'ensemble de nos vies, à savoir la norme de la concurrence via la promotion de « *la compétitivité* », de la « *simplification* », de meilleures « *synergies* », « *innovations* » et autres balivernes.

La notion de « *proximité* » rabâchée au fil des discours ministériels est le cache-sexe de l'ambition portée par ces nouveaux « *territoires* ». Ici, il n'est plus question d'une proximité réelle pour les citoyen-nes du pays mais de la promotion d'une proximité bureaucratique telle qu'envisagée par les ARS.

Et tant pis si ces recompositions n'ont aucun sens pour les acteurs de terrains (citoyennes, élu-es, professionnel-les...) et les pratiques.

Depuis que la loi a été adoptée, en janvier 2016, le découpage territorial n'a connu aucune logique réelle, si ce n'est l'application d'une norme bureaucratique obscure, bien éloignée de la « *transparence* » tant vantée.

Dans les schémas venus directement des ARS sans « *concertation* » avec les personnels de terrain, certains hôpitaux avaient même été oubliés et donc été rajoutés au dernier moment dans tel ou tel GHT...

Les GHT sont à l'image de cette reconfiguration du territoire.

La nécessité de groupement s'impose d'elle-même puisque l'échelle du territoire a changé. Le « *groupement* » est la phase préliminaire d'un regroupement, autrement dit d'une fusion des structures par élimination progressive de certaines d'entre elles.

Ainsi, la redéfinition de l'espace ne part pas des pratiques mais d'une rationalité gestionnaire de ce que devraient être les pratiques. *Le territoire est l'objet visant à les faire se plier à la norme ambiante*.

Il produit toujours plus de concentration et de déstructuration du service public afin d'ouvrir l'ensemble du champ au secteur lucratif en prônant la mise en place active d'un étouffement et d'une pénurie des dispositifs existant tant bien que mal.





La pratique au risque du territoire

Si le territoire a pu être le lieu d'une conflictualité partant des pratiques émancipatrices pour créer une proximité réelle avec le milieu de vie (par exemple la mise en place du secteur psychiatrique à l'après-guerre), il est désormais le lieu transformant de l'intérieur les pratiques dans un sens néolibéral.

Là est toute la conception du territoire présente dans la loi Santé.

En dépit des discours qui tentent de masquer ces évolutions morbides du système de santé, les citoyen-nes, les professionnel-les et l'ensemble des actrices et acteurs peuvent voir dans les pratiques et dans le quotidien de leurs vies, comment la désorganisation du système de santé a pour vocation son affaiblissement voire sa disparition.

C'est cette même logique qui a été à l'œuvre dans la loi réformant l'autonomie des universités et qui est désormais celle qui étirent le champ de la santé.

GHT, Loi travail, même politique libérale, même combat

Les citoyen-nes concerné-es par ces questions de santé ont été de toutes les dernières mobilisations contre la loi travail. Il nous paraît essentiel que ces enjeux apparaissent dans les luttes sociales car les logiques sont les mêmes.

L'invention de nouvelles formes de vie, d'institutions, de nouveaux espaces démocratiques est l'enjeu du présent et de l'avenir.

Ne restons pas muet-tes comme des carpes, mobilisons nous toutes et tous ensemble contre cette logique de territoire.

Pour en entendre plus:

<https://www.youtube.com/watch?v=OXiDisWKYn0>

Mathieu Bellahsen PH secteur de psy publique

Les limites de l'ordre infirmier ?

Lors d'une séance de la Commissions des Recours, un directeur avait prononcé à l'encontre d'une infirmière la révocation (le pourquoi n'a pas d'importance pour cette brève).

Le plus jubilatoire fut ce qu'il ajouta pour nous expliquer sa décision :

l'infirmière était «tellement dangereuse» qu'il avait été obligé d'avertir le procureur et... l'ordre des infirmières !

Et devinez la réponse du «machin» ?

L'ordre ne peut rien faire car cette infirmière avait eu l'idée géniale de ne pas s'inscrire !

Et oui! Notre combat est le bon et nous devons continuer à acter notre refus des ordres!

MHD

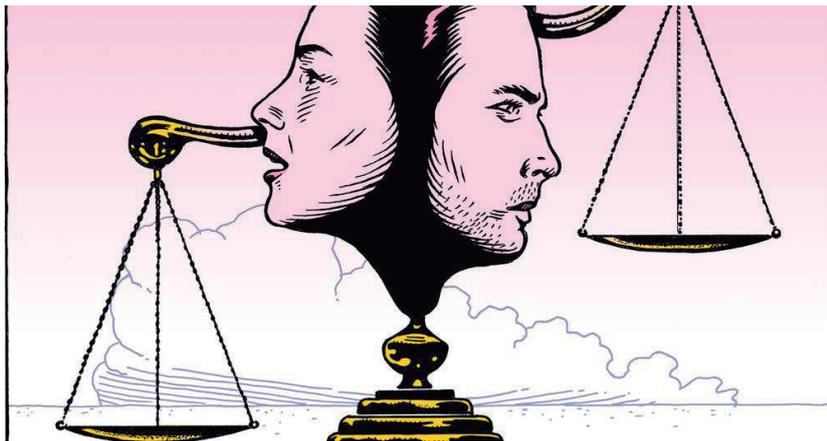
Divorce par consentement mutuel sans passage devant le juge des affaires familiales.

Femmes et enfants en danger!

« Révolutionnaire, novatrice, conforme à l'évolution de notre société » affirment les partisan-nes de cette disposition introduite en catimini dans le texte de loi sur la modernisation de la justice, déjà votée au Sénat.

Instauré par la loi, en 1975, le divorce par consentement mutuel fait aujourd'hui l'objet d'une initiative gouvernementale.

Le 19 mai dernier, une majorité de député-es, comprenant des élu-es du Front de gauche, a adopté, dans le cadre de la loi Justice du XXIème siècle, en procédure d'urgence, un amendement du gouvernement, élaboré pour gérer la pénurie et désengorger les tribunaux qui traitent chaque année près de 60 000 divorces par consentement mutuel, pour 400 000 demandes portées devant le juge.



Le syndicat propose plutôt de confier cette tâche à un officier d'état civil qui recevrait les deux parties seules puis avec leurs avocats. Les couples avec enfants mineurs seraient exclus de ce dispositif, l'intervention du juge restant indispensable pour s'assurer que l'accord ne contient pas de dispositions contraires à l'intérêt de l'enfant. Dans la loi proposée, l'audition de l'enfant par le juge, laissée à l'appréciation des parents, n'est pas une garantie suffisante.

Quand les personnes s'accordent sur le principe du divorce, le sont-elles sur ses effets ? Actuellement, cette procédure est souvent utilisée en raison de son circuit court et plus rapide mais n'est pas le reflet d'un réel consentement mutuel.

« **Une femme est souvent prête à renoncer à ses droits pour obtenir la paix** »

Les personnes, chacune accompagnée de son avocat, pourraient négocier le divorce et le faire enregistrer par un-e notaire. Le Garde des Sceaux prétend contribuer à la « pacification des relations entre époux » et insiste sur le gain de temps, les couples passeraient de plusieurs mois à 15 jours, délai de rétractation inclus. Comment l'intervention d'un-e notaire et un si court délai de réflexion peuvent-ils garantir la préservation des intérêts de chacun-e ?

Ce n'est pas parce qu'un accord se fait à l'amiable qu'il est équitable !

Le Syndicat de la Magistrature s'oppose à ce projet de privatisation, le notaire comme l'avocat relèvent du privé, au contraire du juge. La rupture totale de lien avec le service public ne permet pas de s'assurer que les garanties nécessaires seront mises en œuvre par l'information, le recueil d'un consentement éclairé... Les parties seront-elles informées des effets de la procédure et comment s'assurer de leur capacité respective à exercer leurs droits ?

« Le traumatisme et la peur peuvent pousser les femmes à accepter une séparation rapide, sans prendre le temps de la réflexion pour se protéger à long terme, à accepter des conditions qui ne les protègent pas financièrement et qui ne garantissent pas leur sécurité ni celle de leurs enfants dans le cadre du droit de visite et d'hébergement » constate le réseau Solidarité Femmes. Des avocat-es s'inquiètent : « Il nous arrive régulièrement de constater que l'un des deux époux est sous la domination de son ou sa conjoint-e »

ou «un divorce s'accompagne toujours d'un rapport de force».

A l'heure actuelle, les associations féministes le confirment: «Au quotidien beaucoup de divorces sont prononcés au détriment des droits des femmes, notamment à cause de la formation des magistrat-es et avocat-es sur la base d'un droit relevant d'une idéologie patriarcale traditionnelle». Mais pour autant, ne plus passer devant un-e juge ne peut qu'être pire pour les femmes et les enfants. Qui peut croire que le coût final sera de 50 euro comme l'affirme le ministre ? En effet, cette somme paiera l'enregistrement de l'acte mais pas la rémunération du notaire ! « Qu'en sera-t-il de l'aide juridictionnelle, déjà si peu élevée, accordée pour les femmes ayant de faibles ressources ? »

Cette modification de la loi va consacrer, de fait, la loi du plus fort, du plus riche et ouvre la voie à tous les abus et toutes les injustices, notamment au détriment des femmes et des enfants, que les rapports sociaux soumettent à la domination patriarcale.

Cette loi ne désengorgera pas les tribunaux qui traiteront les contentieux que cette nouvelle procédure ne manquera pas de générer.

Une fois de plus, le gouvernement fait le choix de renoncer à assurer un service public de qualité, garant d'égalité et d'équité, en prenant une décision dont les premières victimes seront encore les femmes.

Commission Femmes

Mobilisation des Travailleurs Sociaux contre la casse des métiers du Social

Le lundi 23 mai 2016, devant l'administration générale de la cohésion sociale, environ 200 travailleuses sociales/travailleurs sociaux (TSE), étudiant-es en travail social et des membres de la commission sociale de nuit debout, se sont retrouvés à l'appel de la Fédération SUD Santé Sociaux, de la FSU, de la CGT et du Collectif Avenir Educ. Elles et ils s'opposaient à la casse de leurs métiers et à la destruction des Diplômes d'État du Travail Social actuellement reconnus dans les Conventions Collectives et le statut de la Fonction Publique (État, territoriale et hospitalière).

L'Etat après avoir gagné une première bataille avec les diplômes de niveau V en créant en janvier 2016 un Diplôme Unique d'Accompagnement Éducatif et Social (DE AES) sacrifiant et fusionnant les DEAMP, DEAVS, AESH, le gouvernement s'attaque maintenant aux métiers de niveau III, tels que Assistant-es de Service Social, Educateur-trices Spécialisé-es, Educateur-trices de Jeunes Enfants, ... qui disparaîtront en tant que spécificités si le projet gouvernemental est adopté.



Vers midi, les manifestant-es apprennaient qu'aucune possibilité de rencontre avec Mme Neuville, secrétaire d'État du ministère des Affaires Sociales et de la Santé n'était prévue.

Lors de ce rassemblement, pacifiste, les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogènes puis elles ont encerclé les manifestant-es et au final, à 14h00, les manifestant-es encore en nombre ont été escorté-es par les CRS jusqu'à la bouche de métro.

Le 21 juin 2016, sera la date de la prochaine Commission Professionnelle Consultative du travail social, nous y serons encore plus nombreuses et nombreux, mobilisé-es contre la casse de nos formations et pour la défense de nos métiers !

Corinne Loraine

Ouest-France partout, journalisme nulle part. Un exemple du traitement médiatique des luttes sociales

Le Groupe Ouest-France produit le premier quotidien de France. Officiellement propriété d'une association loi 1901, il est en réalité dirigé par des «héritiers», la famille Hutin. Partout dans le Grand Ouest, sa ligne éditoriale oscille d'ordinaire entre conservatisme moralisant et sensationnalisme anxigène. Depuis le début de la lutte contre la loi El-Khomri, alors que Caen, Nantes ou Rennes sont en ébullition, un cap a été franchi dans l'abandon de toute éthique journalistique, Ouest-France se comportant tour à tour comme porte-parole de la préfecture, juge ou censeur.

Une obsession des «violences» et de l'image de Rennes

Le traitement des manifestations est à sens unique. Pourquoi les français-es sont dans la rue ? Ce n'est pas en lisant Ouest-France que vous le comprendrez. Car après une manif, le journal titre invariablement sur les «débordements», par exemple «*Manifestation en ville : des incidents, pas de casse*», mais sur la pleine page consacrée à ce sujet, une photo de lacrymo pleuvant sur les manifestant-es occupant les voies ferrées, des focus sur une «*tentative de pillage*» d'un centre commercial, sur l'emploi de l'hélico, une tribune du chef de l'opposition de droite... Une autre fois, c'est une grande photo des «*prises de guerre*» (horreur... des casques !), censée montrer que nous menions bien une guérilla en centre-ville.

Mais c'est lorsque le journal se fait le porte-parole du lobby des commerçant-es du centre-ville bourgeois (le «*Carré Rennais*») qu'il donne le meilleur de lui-même. Après une supposée soirée de pillage du Centre Ville (3 vitrines cassées, un commissariat un peu dégradé, un DAB sacrifié, une Porsche brûlée...), Ouest-France consacre une pleine page dans son édition du Dimanche au soulagement des commerçant-es sur le rayon de soleil qui permet à chacun de se détendre en terrasse après ces émeutes insupportables et un éditorial saignant titré : «*ça suffit !*» (notez le point d'exclamation) où les manifestant-es sont des «*quasi-fascistes*», ce qui est bien venant d'un «quasi-journal» défendant une «quasi démocratie».

Quand Ouest-France condamne sans preuves



Le 23 avril, après le procès en correctionnelle des 9 personnes interpellées le 31 mars et le 9 avril, dont un militant SUD Santé-Sociaux, Ouest-France titre: «*Les manifestants violents ont été*

condamnés», adoptant ainsi le point de vue unilatéral du procureur. Ainsi, le journaliste écrit : «*La défense n'avait d'autre choix que de remettre en question la parole des fonctionnaires*», mais se contredit plus loin en moquant les preuves matérielles fournies par les inculpés pour établir leurs versions des faits: «*Chacun y est allé de son petit court-métrage*». Mais ne comptons pas sur Ouest-France pour relever cette phrase qui restera dans les annales: «*ce n'est pas parce que personne n'a vu monsieur X lancer des projectiles qu'il ne l'a pas fait*». Au final, les 9 personnes inculpées étaient toutes innocentes, mais toutes condamnées.

Quand Ouest-France joue les censeurs

Quand SUD Santé Sociaux 35 a tenté d'exercer son droit de réponse, celui-ci n'a pas été publié, mais le syndicat s'est retrouvé accusé de... ne pas respecter la liberté de la presse, le mot circulant parmi les journalistes de ne plus rien prendre en provenance de Solidaires 35. Nous ne demandions même pas un traitement de faveur, mais un traitement juste et équilibré. Notre syndicat étant le plus proche de toutes les composantes du mouvement social rennais, nous sommes les plus à même d'apporter un éclairage différent, face au discours du préfet et de la députée-maire de Rennes qui ont, eux, leur rond de serviette à la rédaction.

Mais ces considérations journalistiques ne sont pas un souci pour Ouest-France, dont la devise est «Justice et Liberté». Mais sans doute fallait-il plutôt lire: «Police et Libéralisme». Au temps pour nous.

Yves Morice

ASHQ et médicaments en EHPAD

la justice statue

Procédure contentieuse antérieure:

Le syndicat CGT du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Blain a demandé au Tribunal Administratif de Nantes d'annuler la décision du 29 février 2012 par laquelle le directeur de cet établissement a rejeté sa demande de mise en conformité du protocole interne de distribution des médicaments.

Par un jugement n° 125897 du 9 avril 2014, *le TA de Nantes a annulé la décision du directeur du CHS de Blain du 29 février 2012 refusant d'exclure la participation des agents des services hospitaliers qualifiés de la distribution des médicaments au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et de l'Unité de Séjour de Longue durée du Centre Hospitalier.*

La Cour Administrative d'Appel de Nantes s'est appuyée sur :

- le code de la santé publique ;
- la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 ;
- le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;
- l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- le code de justice administrative.

Considérant qu'aux termes de :

L'article 7 de l'arrêté du 6 avril 2011, relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé : "*La direction de l'établissement formalise les responsabilités, les autorités et les délégations de responsabilité de son personnel à toutes les étapes du processus de la prise en charge médicamenteuse dans le respect de la réglementation et des compétences en vigueur...*" .

L'article 13 du même arrêté qui précise que "*L'administration des médicaments est effectuée par du personnel appartenant aux catégories définies réglementairement comme autorisées à administrer des médicaments.*" .

L'article 4 du décret du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière : "*Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière*" .

Il en résulte que:

- la distribution et l'administration des médicaments, qui relèvent de la compétence des infirmiers en vertu des articles R. 4311-4 et R. 4311-5 du code de la santé publique, n'entrent pas dans les compétences que peuvent exercer les agents des services hospitaliers qualifiés;
- si l'article R. 4311-4 du code de la santé publique prévoit que: "*Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation.*" , **les agents des services hospitaliers qualifiés ne figurent pas dans les catégories d'agents susceptibles de collaborer avec les infirmiers pour l'administration des médicaments.**

Les choses sont claires, les directions ne sont pas au-dessus des lois et des décrets. **Accepter les glissements de tâche c'est accepter d'exercer illégalement la profession d'infirmière et s'exposer à des condamnations pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euro d'amende.**

Marie-Hélène Durieux

culture et plaisir

« La saison des femmes » de Leena Yadav

Après 2 films réalisés à Bollywood, la réalisatrice (mais aussi monteuse, scénariste et productrice) indienne Leena Yadav bifurque courageusement vers le film indépendant.

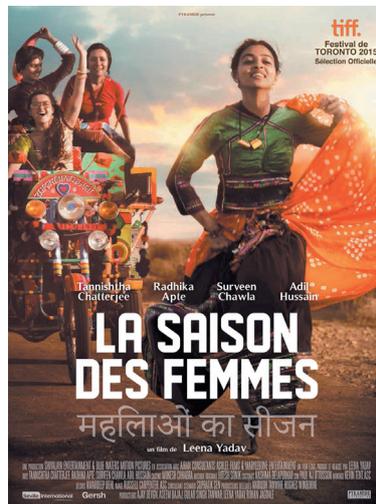
« La saison des femmes » est son troisième long métrage. Ce film s'inscrit dans un cinéma social et féministe. Il est, vu le thème traité, courageux, sensible, fort, insoutenable parfois, toujours juste dans la dénonciation des violences faites aux femmes.

Le film dénonce la tradition toujours respectée dans un village du Gujarat, dont les normes patriarcales ne sont pas mises en cause (et notamment par les femmes).

Quand une jeune veuve doit trouver une adolescente pour la fiancer à son fils de 15 ans, elle et ses fidèles amies commencent à se demander s'il est normal de marier d'aussi jeunes filles. Et de là, elles questionnent l'interdiction d'éducation et d'indépendance des femmes. A travers le parcours émancipateur de 4 femmes, une femme battue, une femme révoltée, une femme prostituée, une adolescente victime des traditions, on oscille en permanence entre le rire et l'effroi, dans une description crue et réaliste d'une société traditionaliste et violente. L'amitié de ces femmes si différentes porte ce film et permet de rester optimiste.

Commission Femmes
Union Syndicale
Solidaires

L'industrie du cinéma indien est l'une des plus prolifiques au monde. Elle est particulièrement friande des productions bollywoodiennes. Ce qui ne l'empêche pas de nous proposer cette pépite, pleine d'énergie. Bien sûr, la réalisatrice avoue combien il lui fut difficile de trouver le financement pour un film dénonçant de manière aussi frontale un patriarcat ancestral et insupportable.



Dans des paysages arides et impressionnants, dans le désert de Kutch, on accompagne Leena Yadav, à la rencontre des ces femmes qui travaillent dur.

Elles ne sont que des coquilles vides, n'ont aucun droit. La tendresse ou le bonheur sont invisibles, pas même en pensée.

La scène du conseil de village, constitué exclusivement d'hommes qui règlent le sort des femmes comme nous-mêmes n'envisagerions même pas de le faire pour nos chers animaux domestiques, fait froid dans le dos. Elles ne sont claire-

ment que des objets sexuels à qui l'on ôte tout droit. ...Dès que leur mari arrive, elles ne doivent se consacrer qu'à lui, faute de quoi les coups pleuvent avant qu'elles n'aient eu le temps de réagir. Entre drôlerie et émotion, le récit nous permettra de nous approcher de quelques-unes d'entre elles. Leur souhait de jours meilleurs devient le nôtre tant leur sort pitoyable et injuste nous touche...

...Car, malgré les situations dramatiques qu'elle nous livre, la réalisatrice choisit la voie de l'optimisme et d'une gaieté à toute épreuve, créant une empathie immédiate avec ces malheureuses opprimées. Les saris aux couleurs chatoyantes virevoltent au gré des nombreuses activités des femmes et éclairent ce décor au ton de sable. Et puis, en Inde, quoiqu'il arrive, on n'oublie jamais la musique et la danse. C'est d'ailleurs par ce biais que naît l'espoir d'émancipation...

...La musique magnifiée par la voix brute de Gaazi Khan achève de bouleverser les spectateurs que nous sommes face à tant de détermination joyeuse. Une ode magnifique et nécessaire à celles qui, tous les jours par leur optimisme et leur courage font reculer les formes d'oppression dont sont encore trop souvent victimes les femmes.

Retrouvez cette critique sur :
<http://www.avoir-alire.com/la-saison-des-femmes-la-critique-du-film>